

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

22 août 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 22 août 2016, à 20 h, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire  
Mario Lefebvre, conseiller  
Richard Cardinal, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Richard Dessureault, conseiller  
Michel Roy, conseiller

Était absent : M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie

241-08-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 18 juillet 2016
6. Administration
  - 6.1 Approbation des comptes du mois de juillet 2016
  - 6.2 Avis de motion projet de règlement n° 506 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie
  - 6.3 Dépôt du règlement n° 506 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie
  - 6.4 Avis de motion projet de règlement n° 507 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Ville-Marie
  - 6.5 Dépôt du règlement n° 507 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Ville-Marie

- 6.6 Abroger la résolution n° 226-07-16 Poste de secrétaire exécutive
- 6.7 Procès-verbal de correction – Tarification piscine 2016-2017
- 6.8 Congrès ADMQ – La Sarre 15 et 16 septembre 2016
- 6.9 Révision périodique – Reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de la Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue
- 6.10 Renouvellement de la marge de crédit d'exploitation de 900 000 \$ auprès de Desjardins
- 7. Transport
  - 7.1 Appel d'offres VM-2016-TP-07 « Fournitures d'abrasifs »
- 8. Santé et bien-être
  - 8.1 Lettre d'appui – Refuge du Témiscamingue
  - 8.2 Budget Office municipale d'habitation (OMH)
- 9. Urbanisme et développement du territoire
  - 9.1 Agrandissement Motel Louise
  - 9.2 Développement quartier – Bout de la rue Sabourin
  - 9.3 Régularisation – Dossier 16, rue Frère-Moffet
  - 9.4 Projet de garage conteneur – 12, rue Ranger
  - 9.5 Projet de morcellement – Lot 3 099 866
  - 9.6 Projet de stationnement – 13, rue St-Jean Baptiste Sud
- 10. Divers
  - 10.1 Parc industriel régional
  - 10.2 Ouverture de l'aréna
  - 10.3 Facture n° 8189 – Location de panneaux
  - 10.4 Projet d'accompagnement – Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue
  - 10.5 Motion de félicitations – Ministre Luc Blanchette
  - 10.6 Tournoi de golf - Témiscaming
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

242-08-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***ADMINISTRATION***

243-08-16

**APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2016**

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois de juillet 2016, s'élevant à 163 042,47 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 108 738,00 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois de juillet 2016 s'élevant à 63 048,30 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

244-08-16

**AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 506 –  
RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLE-MARIE**

M. Mario Lefebvre, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du premier projet de règlement de modification n<sup>o</sup> 506 modifiant le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

245-08-16

**DÉPÔT DU RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 506 – RÈGLEMENT SUR LE CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE  
LA VILLE DE VILLE-MARIE**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17), la Ville doit modifier le Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus municipaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le premier projet de règlement de modification n<sup>o</sup> 506 visant à modifier le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

246-08-16

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 507 –  
RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLE-MARIE

M. Mario Lefebvre, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du premier projet de règlement de modification n<sup>o</sup> 507 modifiant le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

247-08-16

DÉPÔT DU RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 507 – RÈGLEMENT SUR LE CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17), la Ville doit modifier le Code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux employés municipaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le premier projet de règlement de modification n<sup>o</sup> 507 visant à modifier le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

248-08-16

ABROGER LA RÉOLUTION N<sup>O</sup> 226-07-16 POSTE DE  
SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil n'avaient pas en main toute l'information adéquate concernant la gestion du poste de secrétaire exécutive;

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Ville doit suivre la procédure indiquée à la convention collective avant même d'avoir la possibilité d'offrir le poste à l'externe.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ABROGER la résolution n<sup>o</sup> 226-07-16 et de suivre les procédures selon la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

249-08-16

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – TARIFICATION PISCINE  
2016-2017

Le greffier dépose le procès-verbal de correction pour l'article 6.2 du règlement n° 505 – Tarification Piscine 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250-08-16

CONGRÈS ADMQ – LA SARRE 15 ET 16 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour un colloque de zone qui se tiendra à La Sarre les 15 et 16 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie est membre de l'Association;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer pour les membres est de 230 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directeur général soit mandaté pour représenter la Ville au colloque.

DE PROCÉDER à l'inscription et de rembourser les frais de déplacement pour l'hébergement et le kilométrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251-08-16

RÉVISION PÉRIODIQUE – RECONNAISSANCE AUX FINS DE  
L'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES DE LA TABLE DE  
CONCERTATION LOCALE POUR PERSONNES ÂGÉES DU  
TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue a fait une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la commission doit consulter la municipalité pour connaître son opinion à l'égard de la demande de reconnaissance et la municipalité doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la commission;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à reconnaître l'organisme aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 92, rue Sainte-Anne à Ville-Marie et dont cet organisme est le seul utilisateur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie donne un avis favorable à la demande de la Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue pour l'obtention d'une reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières pour l'immeuble situé au 92, rue Sainte-Anne à Ville-Marie et dont l'organisme est le seul utilisateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

252-08-16

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT D'EXPLOITATION DE 900 000 \$ AUPRÈS DE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie se doit de renouveler la marge de crédit d'exploitation de 900 000 \$ auprès de Desjardins.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE RENOUVELER la marge de crédit d'exploitation de 900 000 \$ auprès de Desjardins au taux de base plus 0,5 %.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document, s'il y a lieu, pour et au nom de la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***TRANSPORT***

253-08-16

APPEL D'OFFRES VM-2016-TP-07 FOURNITURES D'ABRASIFS

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2016-TP-07 « Fournitures d'abrasifs » s'est déroulée le 19 août 2016 à 11 h 30;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- Maçonnerie Gilles Caya inc.
- Transport D. Barrette inc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2015-TP-07 « Fournitures d'abrasifs » à Transport D. Barrette au montant de 9 346,02 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

254-08-16

**LETTRE D'APPUI – REFUGE DU TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Refuge pour animaux du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a fait l'acquisition d'un bâtiment et que cet investissement est essentiel à la poursuite des objectifs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit procéder à des rénovations majeures dudit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie utilise déjà les services de base offerts par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est essentiel afin de fournir les services nécessaires pour répondre aux besoins des municipalités et des citoyens du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont déjà donné leur appui moral et financier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER le Refuge pour animaux du Témiscamingue dans sa démarche d'aide financière au Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

255-08-16

**BUDGET OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION (OMH)**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipale d'habitation (OMH) a présenté son budget 2016;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière la Ville doit approuver le budget.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget de l'Office municipale d'habitation (OMH) pour 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## ***URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

256-08-16

### **AGRANDISSEMENT MOTEL LOUISE**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a étudié la demande d'agrandissement du 25, rue des Oblats Nord;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la présentation d'un projet d'agrandissement du bar et du restaurant;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bar consiste à refermer la terrasse existante en façade principale (72'' x 48'');

CONSIDÉRANT QUE l'extension du restaurant (47'2'' x 13') se fera du côté sud en refermant la terrasse existante au sud du bâtiment.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au service des travaux publics de vérifier l'impact de ses agrandissements sur les stationnements côtés est et sud quant à la sécurité des usagers et des piétons.

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en octroyant la demande faite par Motel Louise au 25, rue des Oblats Nord, à condition que le service des travaux publics confirme par des vérifications sur le terrain que la sécurité des usagers des deux stationnements (côtés est et sud) et des piétons ne sera pas compromise suite à ses agrandissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

257-08-16

### **DÉVELOPPEMENT QUARTIER – BOUT DE LA RUE SABOURIN**

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a étudié le dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de promoteurs pour la construction de logements multiples;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réduire ses coûts de développement en créant un nouveau secteur urbain mixte comprenant des logements unifamiliaux et multifamiliaux;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse du service technique ce secteur présente le meilleur potentiel pour l'expansion de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en créant une nouvelle zone Rc dans ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



258-08-16

RÉGULARISATION – DOSSIER 16, RUE FRÈRE-MOFFET

CONSIDÉRANT QU'à la suite de modifications au règlement de zonage en 2011, tous les lots de la zone M15 ont été distraits et inscrit dans une nouvelle zone M21, faisant passer la marge de recul avant de six mètres (6 m) à neuf mètres (9 m);

CONSIDÉRANT QU' aucun des lots inscrits dans cette zone ne respecte cette nouvelle marge de recul;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau bâtiment a été érigé en 2015 sur le lot 3 099 828 appartenant à la nouvelle zone M21;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant pour ce nouveau bâtiment est de six mètres (6 m);

CONSIDÉRANT QU'il était impossible d'imposer une marge de recul avant de 9 mètres (9 m) pour ce nouveau bâtiment en raison des dimensions du lot;

CONSIDÉRANT QU'une modification du règlement de zonage permettrait de régulariser la situation pour l'ensemble des lots.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE MODIFIER le règlement de zonage n° 458 afin d'ajouter la zone M21 à l'article 5.14.1 dans le but d'autoriser une marge de recul avant de six mètres (6 m) pour tous les lots de la zone M21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

259-08-16

PROJET DE GARAGE CONTENEUR – 12, RUE RANGER

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a étudié la demande de construction d'un garage au 12, rue Ranger;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ériger un garage de 16 x 20 pieds fait avec des conteneurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en octroyant le permis pour la construction d'un garage au 12, rue Ranger à condition que le propriétaire installe un recouvrement extérieur sur les conteneurs, incluant un toit et un recouvrement extérieur en vinyle.

DE RESPECTER l'apparence d'un bâtiment en étant conforme par la finition de la toiture ainsi que la finition en vinyle de l'extérieur du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260-08-16

PROJET DE MORCELLEMENT – LOT 3 099 866

CONSIDÉRANT QUE ce lot enclave l'accès à la rue St-Isidore Est aux lots 3 099 869 et 3 099 868;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du certificat de localisation préparé le 23 juin 2016 par M. Paul-André Tremblay, a.g.i.f. sous le numéro 6207 de ses minutes pour le lot 3 099 869, la propriétaire du lot 3 099 866 a convenu de céder la partie respective de ce lot vis-à-vis les lots 3 099 869 et 3 099 868 à chacun des propriétaires de ces lots;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire M. Tremblay doit procéder au remplacement du lot 3 099 866 et créer deux nouveaux numéros de lots distincts pour que la transaction puisse se réaliser;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder, M. Tremblay demande une résolution du conseil municipal approuvant ce projet de remplacement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER ce projet de remplacement.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261-08-16

PROJET DE STATIONNEMENT – 13, RUE ST-JEAN BAPTISTE SUD

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite au conseil municipal concernant l'agrandissement du stationnement du 13, rue Saint-Jean-Baptiste Sud pour faciliter l'accès au commerce pour les clients;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les normes municipales.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la demande d'agrandissement du stationnement du 13, rue Saint-Jean-Baptiste Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***DIVERS***

262-08-16

**PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QU'une conférence a eu lieu le 18 août 2016 à Lorrainville;

CONSIDÉRANT QUE le principal sujet de cette conférence a porté sur la structure de la MRC Maria Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria Chapdelaine administre un parc industriel régional;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations transmises à ce sujet lors de la présentation, il est avantageux pour cette MRC d'utiliser cette approche territoriale tout en respectant la volonté des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de fonctionnement fait ses preuves dans cette MRC;

CONSIDÉRANT l'aspect territorial d'une telle structure;

CONSIDÉRANT QUE cette approche pourrait faire l'objet d'une étude auprès de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie mentionne son intérêt pour le développement économique territorial.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie s'implique activement auprès de la population Témiscamienne quant au développement économique territorial.

QUE le modèle de la structure de la MRC Maria Chapdelaine soit cité en exemple comme référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

263-08-16

**OUVERTURE DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE certains membres du conseil désirent revoir leur décision quant à la date d'ouverture de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'une analyse financière supplémentaire a été produite par l'administration municipale à la demande du conseil;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette analyse la date d'ouverture doit être revue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la date d'ouverture de l'aréna soit devancée au 1<sup>er</sup> octobre 2016 afin de débiter la location de glace vers le 7 octobre 2016.

QUE la clientèle et les organismes soient contactés et mis aux faits de ce changement le plus tôt possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

264-08-16

FACTURE N<sup>o</sup> 8189 – LOCATION DE PANNEAUX

CONSIDÉRANT le règlement n<sup>o</sup> 505 sur la tarification des loisirs (aréna et piscine);

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit une facturation à la journée;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne formule aucune précision quant au calcul de la facturation journalière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil interprètent le jour de facturation comme un jour d'utilisation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE FACTURER la location de panneaux au jour d'utilisation pour un montant total de 210 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

265-08-16

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT – TABLE DE CONCERTATION LOCALE POUR PERSONNES ÂGÉES DU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue demande l'appui de la Ville de Ville-Marie dans son projet d'accompagnement des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme pourra déposer un projet pour l'accompagnement des personnes âgées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est nécessaire pour la population et les personnes âgées de Ville-Marie et du Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la demande au projet d'accompagnement qui sera déposé par la Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

266-08-16

MOTION DE FÉLICITATIONS – MINISTRE LUC BLANCHETTE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Luc Blanchette était auparavant ministre délégué aux mines de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'un remaniement ministériel a eu lieu le samedi 20 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. Blanchette a été nommé nouveau ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'importance de la représentativité ministérielle pour notre région.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE TRANSMETTRE à M. Luc Blanchette toutes nos félicitations pour sa nomination au poste de ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

267-08-16

TOURNOI DE GOLF - TÉMISCAMING

CONSIDÉRANT QU'une invitation a été lancée auprès des membres du conseil pour participer à un tournoi de golf qui aura lieu le 10 septembre 2016 à Témiscaming;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées serviront à la fondation des auxiliaires de Témiscaming;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 200 \$ pour une équipe de 4 personnes souper inclus.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville participe à ce tournoi et procède à l'inscription d'une équipe de 4 personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

268-08-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier